

Réunion de consultation AWBB-VBL
Rapport de la 2ème réunion préparatoire à la création de la Fondation Prombas
17.08.15 – 16h Fédération Bruxelles

Présents: A. Welvaarts, J-P Delchef, L. Lopez, P. Deleye, P. Flament, K. Umans

Excusé: Néant

1. M. Welvaarts informe les collègues de l'évolution concernant la mise en place de la personne de droit Prombas. Les conseils en la matière de notre avocat sert de guide. Un ajustement du libellé de la nomination des administrateurs est nécessaire (la disposition française est retenue). Après la fondation en l'étude du notaire, les fondateurs confirmerons la nomination des administrateurs. Une contribution des ressources opérationnelles "PromBas" est déterminée par une somme de € 1k / ligue comme montant de départ. Les coûts seront effacés sur base de 50/50 (VBL AWBB) sauf décision ad hoc.
M. Welvaarts demandera à Curia d'accélérer l'exécution de l'acte par le notaire Carnewal (notaires Berquin), situé Avenue Lloyd George 11, 1000 Bruxelles.
2. Le rapport de la réunion PromBas (VBL / AWBB) du 22 juin '15 sera adapté par M. Welvaarts quant à la forme, suite aux décisions ci-dessus et présenté à la prochaine réunion pour approbation.
3. Finances: M. Delchef prendra l'initiative d'ouvrir un compte bancaire, dès que l'entité a été officiellement créée.
4. Règlements de Compétition:
 - ✓ MM. Umans et Lopez vont faire un test afin de pouvoir publier les textes dans les 2 langues côte à côte. Ensuite il sera évalué si c'est réalisable et apporte une valeur ajoutée.
 - ✓ M. Umans fait à nouveau circuler les dernières versions des systèmes d'octroi de licences.
 - ✓ La composition des conseils judiciaires et les normes de sanctions seront finalisées lors de la prochaine réunion.
 - ✓ Pour bénéficier du statut de joueurs espoirs, l'affiliation effective à un club de la SCL est nécessaire à partir de la saison 2016-2017. Pour la saison 2015-2016, l'affiliation à un numéro de matricule BIS (AWBB) est encore acceptée.
 - ✓ La liste des problèmes que nous rencontrons dans la phase de démarrage – éventuellement après avoir interrogé des clubs participants (Woluwe, le Royal IV, Castors) - ainsi que les besoins d'harmonisation des textes afin de surmonter les contradictions ou les ambiguïtés nécessite une inventarisation. MM. Deleye et Flament s'en chargeront. En outre, sur base de leur origine linguistique ils fourniront au club concerné une réponse rapide (72h), mettre l'autre en cc et en

temps utile ils soumettront les questions en suspens pour discussion, lors des sessions plénières après quoi une note de synthèse / bulletin peut être envoyée aux clubs. À l'heure actuelle, c'est la qualification de joueurs en TDM1 / 2 et en TDU21B qui nécessite de plus amples précisions.

- Les joueurs qui ont atteint l'âge de 16 ans, peuvent être alignés dans toutes les catégories plus élevées. Idem pour les joueuses, qui ont atteint l'âge de 15 ans. Un joueur qui a le statut de joueur espoir, décerné par la communauté wallonne peut également être alignés dans toutes les catégories plus élevées avec un maximum de trois rencontres par week-end. Une procédure administrative sera élaborée par M. Lopez. Du côté de la VBL M. Deleye soumettra une proposition visant à établir un équivalent flamand pour les compétitions nationales, ce qui implique naturellement une correction des textes. Il devrait y avoir plus de clarté pour la compétition senior ainsi que pour la compétition U21. M. Delchef coordonnera ces dispositions dans le texte.
 - Les joueurs de moins de 23 ans à la date du 1er Juillet '15 ne doivent pas être inscrit sur une liste de joueurs. Les joueurs qui jouissent du statut de joueur espoir, doivent toujours être inscrits sur la liste des joueurs. MM. Lopez et Umans analyse la façon dont les listes de joueurs peuvent être visualisées. La mention du nom, prénom, date de naissance, nationalité, indiquant le nombre d'étrangers autorisés par niveau est souhaitable.
 - ✓ La coordination du contrôle des feuilles de match reste dans les mains de M. Francis Michiels. Bilatéralement, le département compétition analyse la meilleure façon dont ce sera abordé de façon opérationnelle
 - ✓ VBL examinera de quelle façon l'information concernant la compétition (calendrier, résultats, classements) peut être mis à la disposition de l'AWBB, via l-cadre.
 - ✓ Les rapports de PROMBAS seront publiés respectivement sur les sites de l'AWBB et de la VBL.
 - ✓ L'intégration du NDR sera discutée lors d'une prochaine réunion. M. Welvaarts souligne la nécessité de consultations et une convention avec la SCL en matière d'arbitrage (dans la SCL) et de la compétition (U21).
 - ✓ M. Flament met en lumière les sensibilités liées à l'équipement des arbitres dans les ligues PROMBAS, étant donné l'engagement diminuant d'Ethias. M. Umans demander un devis de Spalding.
5. La convention générale entre AWBB et VBL doit encore être signée après approbation de l'AG.

6. Prochaines réunions:

- ✓ lundi 31/8 19h Bruxelles
- ✓ lundi 21/9 19h Bruxelles

K. Umans

Rapporteur

Texte de base NL